

AR PREFECTURE

016-211601687-20181116-20181114D-D  
Reçu le 19/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 14

Le 16 novembre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 12

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2018

**PRESENTS :** MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER  
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –  
SAVIN

MMES LEVIN – MALLAH

**EXCUSES :** MMES GAILHOUSTET - MOUNIER

MM ESTIENNE – FAURE – SUTRE

**POUVOIRS :**

MME MOUNIER a donné pouvoir à M DESCLIDES

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

MME PÉNIGAUD a été nommée secrétaire.

**2018-11-14 D :**

**Objet : SDEG – Point lumineux à Chez Renard**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait d'implanter un point lumineux au village de Chez Renard, au droit des services techniques.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que s'agissant du financement il convient de passer une convention avec le SDEG pour le versement de fonds de concours dont le montant s'élève à 76,58 € afin d'inscrire cette dépense en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le principe du fonds de concours du SDEG et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention s'y afférent.

Fait à Jauldes, le 19 novembre 2018

**Le Maire**

**Eric SAVIN**

